

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018****Procès-Verbal**

Sur convocation en date du 21 mars 2018, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2018 à 20 h 30, à la Salle du Jugnon, sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul	LACOMBE Annick
BRUNET Myriam	GENESSAY Luc	CHESNEL Françoise
RIGAUD Jacqui	PERRIN Annie	JOLY Philippe
MOREL Régine	BLANC Jean Luc	CADEL Marielle
RAZUREL Valérie	BONHOURE Paola	JACQUEMET Rodolphe
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	MERLE Sandra
SION Carole	CHATARD Kévin	CHARNAY Sylvain

Etaient excusés : Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude a donné pouvoir à Bernard PERRET  
MICHON Karine a donné pouvoir à Sylvain CHARNAY  
JOBAZET Jean Louis  
MERCIER Catherine

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Date d'affichage** : mardi 3 avril 2018

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

Mr le Maire ouvre la séance en ayant une forte pensée pour le Lieutenant -Colonel BELTRAME de la gendarmerie. Une pensée pour lui, pour son acte héroïque, pour sa famille. Le terrorisme Islamique touche encore une fois la France. Un hommage national lui sera rendu demain mercredi 28 mars aux Invalides à Paris.

C'est le corps de la Gendarmerie Nationale qui est touché dans son ensemble.

Mr le Maire invite chaque élu a participé à la cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation le dimanche 29 Avril à Viriat.

Mr le Maire présente les excuses de Florence Le Coz, directrice des services, qui a des soucis de santé. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2018**

### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Le Conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 février 2018.

## **2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

**Entendu le rapport de M. le Maire [attention au moment du vote, M. le Maire devra se retirer, vote à conduire par Mme Connord en l'absence de M. Laurent]**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir constaté que M. le Maire s'est retiré au moment de procéder au vote,

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard Perret, et après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, décide à l'unanimité, de :

- acter la présentation des comptes administratifs 2017 du budget général de la Commune et du budget annexe de l'assainissement qui se résume ainsi :

### Budget général de la Commune

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur reporté	+ 170 431.52 €
Dépenses de l'exercice	- 6 736 287.89 €
Recettes de l'exercice	+ 7 954 497.40 €
<b>Résultat comptable</b>	+ 1 218 209.51 €
<b>Résultat total de fonctionnement</b>	<b>+ 1 388 641.03 €</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit antérieur reporté	- 781 315.03 €
Dépenses de l'exercice	- 2 682 992.28 €
Recettes de l'exercice	+ 3 583 660.63 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	+900 668.35€
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses	- 634 542.76 €
Recettes	+ 129 289.30 €
<b>Solde</b>	- 505 253.46 €
<b>Déficit d'investissement constaté (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>- 385 900.14 €</b>

### Budget général annexe du service de l'assainissement

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur reporté	0 €
Dépenses de l'exercice	- 617 779.58 €
Recettes de l'exercice	+ 631 453.02 €
<b>Résultat comptable</b>	+ 13 673.44 €
<b>Résultat total de fonctionnement</b>	<b>+ 13 673.44 €</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit antérieur reporté	- 36 950.28 €
Dépenses de l'exercice	- 359 022.79 €
Recettes de l'exercice	+ 797 170.07 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 438 147.28 €
<b>Excédent d'investissement 2017 à reporter</b>	<b>+ 401 197.00 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses	- 36 427 €
Recettes	+ 400 000 €
<b>Solde</b>	+ 363 573 €

<b>Bénéfice d'investissement constaté</b>	<b>764 770 €</b>
<b>(y compris les restes à réaliser)</b>	

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- acter et approuver la présentation du bilan annuel 2017 des acquisitions et des cessions de la Commune de Viriat qui sera annexé au compte administratif 2017

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF ET AU BUDGET ANNEXE 2018**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Vu le compte administratif 2017 approuvé

Vu les propositions de la commission des Finances réunie le 13 mars 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 de la manière suivante

- pour le budget communal

<b>Budget communal</b>	
Excédent de fonctionnement constaté	<b>+ 1 388 641.03 €</b>
<b>L'affectation de ce résultat est proposée comme suit :</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	<b>385 900.14 €</b>
En report à la section de fonctionnement (002)	<b>+ 1 002 740.89 €</b>

- pour le budget annexe du service assainissement

<b>Budget annexe du service assainissement</b>	
Excédent de fonctionnement constaté	<b>+ 13 673.44 €</b>
<b>L'affectation de ce résultat est proposée comme suit :</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	<b>0 €</b>
L'excédent de la section de fonctionnement est à reporter au (002)	<b>+ 13 673.44 €</b>
Excédent reporté en section d'investissement (001)	<b>+ 401 197.00 €</b>

### **4. VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER MUNICIPAL**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et après approbation du compte administratif,

Vu le compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET PRESENTATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2018**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu en séance du Conseil municipal du 27 février 2018 lequel a permis de faire le point sur l'estimation du Compte Administratif Communal et du service de l'assainissement 2017, l'évolution des indicateurs d'épargne, l'évolution de l'encours de la dette, les caractéristiques de l'encours de la dette, la capacité de désendettement, le point sur les engagements pluriannuels, le Programme Pluriannuel d'Investissement 2015-2020 et les orientations 2018

Vu les propositions de la commission des Finances, réunie le 13 mars 2018 qui a examiné les projets de budgets primitifs 2018 de la Commune et du service de l'assainissement,

Vu d'une part la présentation des projets de budgets par M. le Maire, à l'appui d'un diaporama projeté en séance, et d'autre part, les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

### **A. Vote des taux de la fiscalité locale : taxes foncières et taxe d'habitation**

**Entendu le rapport de M. le Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la Commune
- fixer les taux des impôts fonciers et taxe d'habitation pour l'exercice 2017 à leur niveau de 2001 soit :
  - o taxe d'habitation : 13.37 %
  - o taxe foncière sur le bâti : 15.04 %
  - o taxe foncière sur le non-bâti : 41.35 %

### **B. Budget principal de la Commune**

**Entendu le rapport de M. le Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver le budget principal de la Commune pour 2018 tel que présenté dans les documents joints à la présente,
- prendre acte que :
  - o la section de fonctionnement s'équilibre à 8 117 487.89 €
  - o le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 2 102 749.89 €
  - o la section d'investissement s'équilibre à 6 374 210.65 €
  - o aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2018

### C. Budget annexe du service d'assainissement des eaux usées

#### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- approuver le budget annexe du service assainissement 2018 tel que présenté dans les documents joints à la présente,
- prendre acte que :
  - o la section de fonctionnement s'équilibre à 635 673.44 €
  - o le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 17 423.44 €
  - o la section d'investissement s'équilibre à 1 398 627 €
  - o le montant des autorisations d'emprunt est de 761 506.56 € (dont 400 000 € engagés en 2017)

#### **Eléments d'explication**

La préparation du budget de fonctionnement 2018 a été conduite, comme en 2017, selon le principe : 0 % d'augmentation par rapport au CA 2017 alors qu'habituellement le point de comparaison était le BP de l'année n-1. Les éléments financiers marquant pour l'année à venir :

##### A. Pour le budget de la Commune

- Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -1.51 % par rapport au CA 2017. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles diminuent de - 0.39 % par rapport au CA 2017.
- Au sein des recettes réelles de fonctionnement, le chapitre Produits des services et du domaine enregistrent une augmentation de 3.86 % par rapport au CA 2017. Quant aux chapitres impôts et taxe, il connaît une stabilisation (+0.06 %) par rapport au CA 2017. Enfin le chapitre Dotations et participations enregistre une diminution de -9.31 % par rapport au CA 2017. Cela s'explique par une diminution :
  - \* du compte « autres participations » qui comptabilisait en 2017 le montant des dédommagements versés par l'INSEE pour la conduite du recensement d'une part et d'autre part de l'Etat pour la tenue des scrutins électoraux ayant eu lieu en 2017. Par ailleurs le retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018 va entraîner la cessation du versement du fonds d'amorçage mis en place pour aider les communes à financer les temps d'activités périscolaires.
  - \* du compte Participations CAF CMSA : la somme indiquée pour 2018 correspond bien à celle à percevoir pour l'année civile sans les effets de solde des années antérieures.
  - \* Si la DGF ne doit pas connaître de nouvelle diminution par rapport à 2017, il convient de rappeler qu'entre 2013 et 2017, cette dotation a connu une baisse importante de -73%. D'un versement annuel de 674 252 €, le montant de cette dotation n'est désormais plus que de 181 867 € par an. Cela représente une perte de recettes de près de 500 000 € par an pour la Commune.

En 2017, le multiaccueil « Main dans la Main » a connu une augmentation sensible du nombre d'heures de présence soit 47 294 heures facturées pour 39 533 h d'accueil facturées en 2016 (année durant laquelle se sont déroulés les travaux de

la Cité des Enfants). Le taux d'occupation s'élève en 2017 à 74.23 % contre 64 % en 2016. Cet équipement renoue avec les niveaux d'accueil enregistrés en 2015 (45 769.05 h) et 2014 (46 330.45 h).

Quant à la crèche familiale municipale « Premier pas », sa fréquentation se stabilise à 99.36 heures mensuelles par place réelle d'accueil (95.98 h/mois/enfant en 2016, 100.09 h/mois/enfant en 2015 pour 93.83 h/mois/enfants 2014). S'agissant de la microcrèche « Petit à Petit » le nombre d'heures de présence a augmenté sensiblement de plus de 11 % par rapport à 2016 année d'ouverture de la structure (15 874 h facturées en 2016 pour 17 657 h facturées en 2017). Quant au restaurant scolaire, le nombre de repas servi sur l'année 2017 se stabilise à 71 365 repas (71 184 repas en 2016) dont 60 175 pour les scolaires soit une stabilisation des effectifs par rapport aux années antérieures.

- Les charges à caractère général se stabilisent par rapport au CA2017 (+0.80 %). Au niveau du compte « achats et variations de stocks », la légère augmentation de 10 398.08 € correspond à une prévision de hausse du poste Energie Electricité. Cette préoccupation d'économie d'énergie, désormais inscrite dans tous les programmes de travaux portés par la Commune, permet néanmoins de contenir l'augmentation de ce poste. Le poste fleurissement est maintenu au niveau de 2017 en l'absence de dépenses prévues pour les Floralies. La somme maintenue permettra d'investir dans des plantes de couverture de pied d'arbres. En termes de « services extérieurs », le poste contrats de prestations de services connaît une augmentation liée à la réimputation des factures réglées par la Commune à Organom pour le traitement de ces déchets (salles municipales, déchets verts...). Le poste honoraires diminue en raison d'une part de l'absence de frais de portage foncier du à l'Etablissement Public Foncier (toutes les rétrocessions de terrain ayant été réalisées au profit de la Commune et d'autre part du retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018. Une enveloppe correspondant à la charge nette (subventions déduites) calculée prorata temporis supportée par la Commune a néanmoins été conservée. Dans le poste catalogue et imprimé, il a été prévu la réalisation d'un numéro supplémentaire du bulletin municipal correspondant à la 100 ème parution. En matière de transport solidaire, il est à noter une diminution de ce poste dont la dépense est désormais assumée directement par le CCAS. S'agissant du poste « autres », son augmentation est liée à une hausse du coût et du nombre de repas fabriqués par le restaurant scolaire pour le compte des autres services municipaux (multiaccueil notamment).
- Les dépenses de personnel se stabilisent (+0.22 %) par rapport au CA 2017. L'augmentation des postes « NBI, supplément familial de traitement » et « autres indemnités », qui est liée principalement à l'indemnité compensatrice mise en place par le gouvernement pour absorber la hausse de la CSG, est compensée par une diminution des cotisations dues à l'URSSAF et aux ASSEDIC. La rémunération due aux agents non permanents diminue également en raison d'une part non renouvellement de contrats à durée déterminée liés aux Temps d'Activités Périscolaires et au départ en retraite d'une assistante maternelle de la crèche familiale et d'autre part à la titularisation d'agents contractuels. Aucune création d'emploi n'est prévue dans ce budget prévisionnel 2018.
- Les autres charges de gestion courante enregistrent une diminution de -2.66 % correspondant principalement à une baisse des cotisations dues aux organismes. Il s'agit de la cotisation versée au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze qui n'est plus payée directement par la Commune mais financée par la CA3B. Ce montant vient alors en diminution de l'attribution de compensation versée par la CA3B à la Commune. Aucune somme n'est également provisionnée sur le poste « charges diverses de gestion courante » pour le traitement des déchets de la

Commune par Organom (cette prestation ayant été imputée sur le poste « prestations de services avec les entreprises »).

- La diminution des charges financières (- 20 023.93 €) correspond à l'absence d'emprunts nouveaux souscrits depuis quatre exercices budgétaires et au désendettement de la Commune
- Il est à noter également au niveau des dépenses de fonctionnement :
  - L'absence de contribution de la Commune de Viriat au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales grâce à la prise en charge de la totalité de cette contribution par la CABBB.
  - La suppression du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour les communes dont le taux de logement social est inférieur à 20 ou 25 % selon les cas. Les montants des cessions réalisées à titre gratuit (constatées au CA 2014 pour une partie de la parcelle AK 23 située au Crêt Déliat à Bourg Habitat d'une part, et d'autre part au CA 2015 pour l'opération Atout'Age avec Dynacité) annule la pénalité qui aurait dû être versée.
- Quant aux dépenses d'investissement, le programme de travaux comprend notamment :
  - Des prestations d'études et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir la faisabilité pour l'aménagement de l'ilôt mairie annexe-place de l'Eglise, la création d'une piste d'échauffement et d'agrès près du parc des sports, l'élaboration d'un projet culturel, le programme de rénovation notamment la salle des fêtes, la salle Thévenon, les anciens vestiaires foot et rugby...
  - Des acquisitions foncières liées aux travaux de voirie, à l'aménagement de modes doux de déplacement Route de Bourg, au parking de l'Eglise, aux terrains d'assiette et d'emprise du crématorium, à la VEFA de la bibliothèque multimédia dans le cadre de la restructuration de l'Ilot des Tilleuls, et à d'autres opportunités foncières qui pourraient se présenter. Une enveloppe budgétaire est également prévue pour le paiement des frais d'acte engendrés par la régularisation de la rétrocession des espaces à vocation public des anciens lotissements.
  - Une subvention d'équipement est également prévue pour la rénovation des logements situés à l'étage du bâtiment Marcepoil. Une recette d'investissement sera constatée dans le même temps dans le cadre de la mise à disposition par le biais d'un bail emphytéotique du bâti à la SEMCODA
  - le renouvellement de matériels et de mobilier pour le restaurant scolaire en particulier (four et oreille sonore), l'acquisition des équipements nécessaires à l'espace de vie du projet Atout'Age conformément aux engagements pris par la Commune dans sa réponse à l'appel à projet du Département, l'acquisition et le renouvellement de mobiliers pour la Cité des Enfants et les écoles, la mise en place d'un espace snoezelen pour les structures d'accueil de la petite enfance, l'acquisition de sièges autos adaptés à la nouvelle réglementation pour les assistantes maternelles employées par la crèche familiale Premier pas
  - l'acquisition de matériels et d'équipements techniques : le remplacement du praticable de la gym, l'installation d'un vidéoprojecteur et la rénovation de la sonorisation de la salle des fêtes,

- l'équipement en matériels et signalétique de voirie
  - des travaux de rénovation et de maintenance sur les bâtiments communaux y compris ceux liés à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et aux économies d'énergie : dispositif centralisé du chauffage avec verrouillage des thermostats, changement de la chaudière du bâtiment Marcepoil, cabanes de rangement à l'Ecole de la Prairie, agrandissement du préau de l'école de la Prairie, rénovation des clôtures de la Cité des enfants, réaménagement des ateliers municipaux, rénovation du hall et du bar du gymnase des Carronniers ...
  - la rénovation des façades et des huisseries de la mairie historique
  - l'acquisition d'outillages divers : matériels électriques de désherbage liés à la mise en œuvre du 0 phyto (tête d'arroseur, robots de tonte...), renouvellement pour la mise aux normes des équipements des services techniques municipaux
  - l'entretien des terrains d'honneur foot et rugby
  - le câblage informatique des gymnases et du parc des sports
  - les travaux de reprise de concessions au cimetière
  - des travaux d'éclairage public liés d'une part à de petites extensions du réseau et d'autre part, à une recherche d'économie d'énergie (installations d'horloges astronomiques...) et l'amélioration de l'éclairage du parking et des terrains de foot, du parking des écoles et du pré des Carronniers
  - la réalisation de travaux de voirie sur chaussée : Chemin du Vieux Fleyriat, Chemin de Belfin, Rue du Fort, Rippes de But, Chemin de la Couilloure, Chemin de Prébois, rond point des Liavolles, chicane des Patales, Rue de la Craz, Rue de la Source Nord, allée du Gouverneur, Ilot de la Rue du Côteau,
- la réalisation des projets structurants : relocalisation de la bibliothèque multimédia (acquisition en VEFA), la réalisation des déplacements doux Route de Bourg et compte-tenu des recettes d'investissement exceptionnelles dus à la réalisation de cession la réfection du terrain synthétique, la rénovation lourde de bâtiments (salle des fêtes, Thévenon, pompiers, vestiaires), la création d'une piste d'échauffement avec agrès
- Parmi les recettes d'investissement, il est à noter :
- des produits des cessions du matériel informatique et de télécommunication à CA3B, du crématorium (biens de retour et terrain d'assiette) ; de la maison Joly dans le cadre du projet ATEOM, du bail emphytéotique Marcepoil, du terrain à l'entreprise Marie, du tènement des Tilleuls. foncières : Calidon, tènement des Tilleuls, maison située Rue du Côteau,
  - des subventions liées à la réalisation de la Route de Bourg et la relocalisation de la bibliothèque multimédia de la part de l'Etat, de la Région, du Département et de la CA3B
- Compte tenu des recettes d'investissement prévues et malgré le volume important des dépenses d'investissement inscrites, la mise en œuvre du budget d'investissement ne nécessite pas de recours à l'emprunt

#### B. pour le budget du service annexe de l'assainissement



- Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018 sont stables par rapport au CA 2017 et en diminution par rapport au CA 2016.
- Les recettes de fonctionnement prévues en 2018 sont en légère augmentation par rapport au CA 2017 en raison principalement par l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2017. Les ventes prévisionnelles de produit sont en légère diminution dans la mesure où il est constaté une baisse régulière de la consommation d'eau potable qui sert de base au calcul du montant de la redevance assainissement. Les prévisions de recettes liées aux nouveaux branchements ont également été anticipées à la baisse notamment en raison du nombre de permis de construire et de certificat d'urbanisme déposé.
- Les investissements projetés en 2018 concernent principalement la réalisation du projet d'assainissement collectif dans le quartier de Tanvol ainsi que quelques travaux de rénovation ou d'extension de réseaux.
- Le besoin d'emprunts nouveaux à conclure en 2018 s'élèverait à 761 506.56 € dont 400 000 € de restes à réaliser issus de 2017.

#### Intervention de M. le Maire :

La commune doit continuer à être attentive sur sa gestion, elle doit rester vigilante, les recettes exceptionnelles ne se renouvelleront pas toujours. Les bons résultats sont liés au travail qui est réalisé sur la recherche de subvention, la vente de terrain, la vente des murs du crématorium venant augmenter les recettes d'investissement.

Nous devons toujours être très attentifs sur le fonctionnement pour dégager environ 1100/1200 K€ chaque année, pour ainsi effectuer un virement conséquent vers la section d'investissement.

Le budget d'assainissement 2018 sera le dernier, puisque la partie assainissement sera transférée à la CA3B en 2019.

Mr le Maire remercie très sincèrement le travail effectué par les services.

M. Sylvain Charnay : Il souhaite qu'un travail soit effectué sur les emprunts, les renégociations sont peut être nécessaire.

M. le Maire : Il répond que le travail est en cours depuis plusieurs années, le suivi des emprunts et des taux se font très régulièrement

## **6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2018**

### **Entendu le rapport de M. Emmanuelle MERLE, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion sociale et à la vie associative**

Vu les propositions du groupe de travail Etudes des demandes de subvention réuni le 8 mars 2018, concernant l'attribution des subventions 2018 aux organismes et associations comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-joint,

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées est calculé en tenant compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriatif ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux

montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 3 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition. En 2017, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le coût de ces dépenses s'élève à 226 705 € pour les bâtiments mis à la disposition des associations sportives.

Comme en 2017, il est proposé de revaloriser les forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation sera également appliquée aux associations à vocation culturelle et de loisirs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer les participations financières communales 2018 aux organismes et associations comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-joint
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2018 à **150 160 €**, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 6281, 65736)

Emmanuelle Merle donne des explications sur la subvention exceptionnelle de 500 € qui est versée à l'Harmonie. Pour la fête du 14 Juillet à Viriat, en lien avec le Comité des Fêtes, l'Harmonie, souhaite créer du lien entre la marche gourmande et le feu d'artifice. Il est donc proposé de mettre en place un concert de bandas en fin d'après-midi, accompagné d'un pique nique géant. La commune souhaite donc soutenir l'Harmonie pour la mise en place de cette nouvelle formule.

## **7. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE 244 APPARTENANT A LA SOCIETE LA BRESSANE**

### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil municipal de Viriat du 12 décembre 2017 autorisant M. le Maire à saisir le service France Domaine afin de connaître la valeur vénale de la parcelle AE 244 située à proximité du parking de l'Eglise

Vu les avis du service France Domaine de la DDFIP remis le 29 décembre 2017

Vu le courrier adressé par la Société La Bressane indiquant que le Conseil d'Administration de cet société avait donné son accord pour céder 207 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 244 au prix de 36 € /m<sup>2</sup> sous réserve de « *la mise en place d'une clôture rigide avec absence totale de portillon, fermant les deux parcelles (AE244p1/AE244p2) le long du tronçon BE-BN, les frais étant à la charge de l'acquéreur* »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- procéder à l'acquisition de 207 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 244 située Place de l'Eglise au prix de 36 € HT /m<sup>2</sup> soit 7 452 € HT
- noter que les frais d'acquisition et de géomètre sont à la charge de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le compromis et l'acte de vente

## **8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Par courrier du 19 janvier 2018, M. le Président du Département a informé la Commune de Viriat que le Département a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et aux collectivités non seulement de mettre en ligne les documents de consultation mais aussi de réceptionner en ligne les candidatures et les offres.

Dans ce cadre, le Département propose de conclure une convention de mise à disposition gracieuse d'une solution de dématérialisation des marchés publics. Cette solution permettra d'envoyer les publicités au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises, de recevoir et décrypter les offres électroniques, d'avoir accès à une messagerie sécurisée, de publier les données essentielles sur les marchés publics.

Il est précisé que le Département n'assurera pas un rôle de conseil technique ou juridique auprès des collectivités pour l'élaboration ou la mise en ligne de leurs marchés. En cas de problème informatique, le prestataire en charge de la maintenance de la plateforme sera l'interlocuteur des collectivités adhérentes.

La convention prévoit une durée qui s'étend de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet de convention est joint à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes de la convention à intervenir avec le Département pour la mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics
- autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **9. INFORMATIONS**

**Jean Luc CHEVILLARD, Maire adjoint délégué à l'assainissement, l'urbanisme appliqué et droit des sols** signale un problème sur les travaux de la station d'assainissement de Ponthoux. Les travaux sont donc arrêtés à cause d'un problème de niveau d'eau. Des études sont mises en place pour trouver des solutions.

Micro station à Tanvol : Acquisition des terrains de Mr Michollet, les travaux devraient commencer prochainement. Réunion de préparation avec les entreprises le 5 avril.

**Annick LACOMBE, Maire adjointe déléguée aux personnes âgées, handicapées, nouveaux habitants, projet Haissor, animations** remercie tous les élus qui étaient présents lors de l'inauguration de la résidence Atout Age. Un comité de suivi de la résidence se retrouvera désormais tous les mois.

Le Comité de pilotage SENIORS s'est réuni pour élaborer les projets 2018. Elle signale que le COPIL est heureux d'accueillir la FNACA.

Le carnaval municipal s'est bien déroulé, de nombreux enfants sont venus grimés et ont défilé dans les rues du village. A noter, un manque de parents pour la sécurisation des carrefours.

Marathon des Entreprises : Le Conseil Municipal sera présent au départ de la course. Il faut donc penser dès à présent aux entraînements, chaque participant doit fournir un certificat médical à Rodolphe Jacquemet.

Suite à une réunion avec les forains, il est acté de passer la vogue à date fixe, soit le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois de mai, et ceci à partir de 2019.

**Jean Paul BOUCHER Maire adjoint délégué au développement durable, communication interne et externe, déplacements doux Rte de Bourg** rappelle la commission développement durable / fleurissement qui aura lieu le jeudi 29/04/18 à 19H00

Le changement du panneau lumineux a été réalisé, puisqu'il y avait des problèmes de maintenance. Ce nouveau panneau permet une saisie unique avec le site internet, la définition est nettement meilleure et il est possible d'y insérer des photos. La page « bienvenue dans votre ville » va être supprimée.

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont commencé sur la route de Bourg, l'ouverture des plis pour la suite des chantiers aura lieu début avril.

**Luc GENESSAY Conseiller municipal délégué au développement urbain, planification, requalification de la place de la salle des fêtes:**

Conseil de surveillance de l'Hôpital : l'activité est en hausse en volume (+2,5 M€ de dépenses) mais baisse des recettes (-2,4 M€ de recettes), ceci engendre donc un déficit par rapport au budget prévu de 4,9 M € (représentant environ 3% du budget général).

L'activité du service des Urgences explose et c'est un service qui rencontre beaucoup de difficultés. D'une manière générale, l'hôpital rencontre de nombreuses difficultés liées aux travaux, pour le personnel soignant, mais également pour les patients.

AG du SIEA : le programme d'investissements est lié à l'obtention de subventions de l'Etat de 70 M€ conditionnés par la réalisation de 4 points :

- Structuration du COPIL pour le pilotage (fait)
- Changement de formule des marchés (passage en mode conception/réalisation) : fait
- Evolution du fonctionnement du pôle d'exploitation de Li@Ain(actuellement en Régie), étude réalisée, organisation à faire évoluer après le déploiement pour ne pas le perturber.
- Remise à niveau du business plan, le SIEA avance sur la réalisation des branchements, des nouveaux opérateurs se présentent, Orange pense connecter 150 communes sur l'année 2018. Bouygues et Free seront également sur le marché.

Un rendez-vous est fixé le 12/04/18 pour travailler sur l'obtention des crédits de l'Etat.

**Michel BREVET Maire adjoint délégué aux bâtiments, voirie, accessibilité, sécurité incendie, cimetière, suivi des copropriétés**

Travaux de voirie :

Marquage et panneaux de signalisation sur le pont de la rue de Craz, le double sens sera effectif au 20/04/18

Travaux chemin des Baisses : les bandes rugueuses vont être rabotées sur 2 cm, ceci correspond à la moitié de la hauteur.

Place de la salle des Fêtes, reste quelques travaux à réaliser sur les escaliers et sur le marquage de la place.

Fin avril, les huisseries de la Mairie devraient être changées.

**Odile CONNORD Maire Adjointe déléguée à la petite enfance, enfance, jeunesse, vie scolaire, agrandissement du restaurant scolaire, microcrèche, fonctionnement de la bibliothèque multimédia**

La bibliothèque accueille depuis plusieurs jours des illustratrices, les classes sont donc les bienvenues.

Le renouvellement du PEL est en cours, la rencontre des services va commencer pour commencer un diagnostic.

**Myriam BRUNET Maire adjointe déléguée à la culture, patrimoine, fleurissement**

0 PHYTO : réunion jeudi 29/04/18 à 19H00

Myriam a rappelé toutes les dates du plan d'action pour le 0 PHYTO, en précisant les actions de mars 2018 :

Commande du matériel de désherbage et envoi de la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Installation des panneaux de communication à travers le village

M. le Maire lève la séance à 22 heures.